

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- O Réclamation : contact@mupras.com
 O Prise en charge : pec@mupras.com
 O Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS

Mutuelle de Prévoyance & d'Actions Sociales de Royal Air Maroc

Déclaration de Maladie

N° W21-685944

128846

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input checked="" type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent(e)			
Matricule : 3194	Société : RAM -		
<input type="checkbox"/> Actif	<input checked="" type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre	
Nom & Prénom : BAZAZ LAÏLA			
Date de naissance : 30 - 01 - 1960			
Adresse : 23 Rue 9 juillet FRANCISVILLE 4^e étage n°18 CASABLANCA			
Tél. : 0665345602	Total des frais engagés : Dhs		

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Lamyae BOURHALEB
 Ophtalmologiste
 421 Bd Abdelmoumen 3ème Etage
 Casablanca Tel: 0522.36.54.29

Date de consultation : **12/08/2012**

Nom et prénom du malade : **BAZAZ LAÏLA**

Age : **62 ans**

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Refraction Signe Se

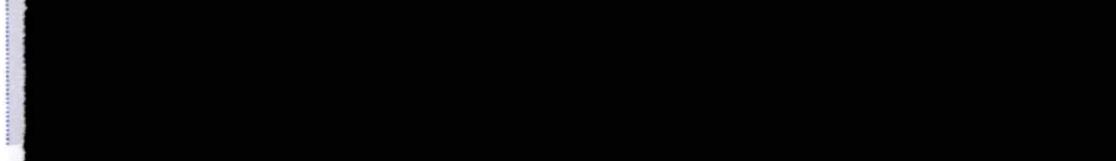
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : **CASABLANCA**

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
18/02/2022	Ch + FO + TO		400 DFR	INP : 1111 Dr. Layyae BOURHALA Ophtalmologue Andimounien 3ème Etage sa - Tel 052 86 54 29

~~EXECUTION DES ORDONNANCES~~

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE M Nouvelles Pharmacie Abderahmane 05 22 86 05	18/08/22	496,60

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Participant	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
<i>OPTICIENNE & OPTOMETRISTE Lottoissement Al Ansari Dubai - United Arab Emirates</i>	24/08/22	1 Monture optique + 2 verres correcteurs progressifs A.R				4200/-

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ORL.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : <input type="text"/>
				Coefficient des travaux <input type="text"/>
				Montants des soins <input type="text"/>
				Début d'exécution <input type="text"/>
				Fin d'exécution <input type="text"/>
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient des travaux <input type="text"/>
	H	25533412 00000000 00000000 35533411	G	Montants des soins <input type="text"/>
		21433552 00000000 00000000 11433553		Date du devis <input type="text"/>
				Date de l'exécution <input type="text"/>
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET SACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr.Lamyae BOURHALEB

Ophthalmodiagliste

Maladies et chirurgie des yeux

Diplômée en Neuro-Ophthalmodiagliste
de l'Université Pierre-Marie Curie, Paris

Ex interne du CHU Ibn Rochd

PHARMACIE DE LA CHIRURGIE DES YEUX
Nouvelle pharmacie
Doc. de Abdellatif Casablanca
Tel.: 05 22 86 54 29

Casablanca, le :



الدكتورة لمياء بوغالب

طبيبة أخصائية

في أمراض و جراحة العيون

حاصلة على دبلوم أعصاب العيون من جامعة

بير ماري كوري بباريس

طبيبة داخلية سابقاً بالمركز الاستشفائي ابن رشد

18/08/2022

N° RATAZZ Saïda

117
x2n theose 0 18° 3000
Dose x 3 by 200
HydrogeP 22,60 21 lemoti
Dose x 2 by 41 Reem 22,60
22,60 22,60 41 Reem 22,60
Rm 12 days 41 Reem 22,60

6 118001070244

Flucon collyre de 3 ml
A.M.M. N° 103DMP/21/NCV
Laboratoires Sothema
PPV : 22,60 DHS

Remboursable AMO
406865

Dr. Lamyae BOURHALEB
Ophthalmodiagliste
421 شارع عبد المؤمن، إقامة رياض عبد المؤمن،
سلم ب، الطابق الثالث، رقم 12 - الهاتف: 0522 86 54 29

421 شارع عبد المؤمن، إقامة رياض عبد المؤمن،
سلم ب، الطابق الثالث، رقم 12 - الهاتف: 0522 86 54 29

421, Bd Abdelloumen, Résidence Ryad Abdelloumen,

Esc B, 3ème étage, n° 12 - Tél.: 0522 86 54 29

Urgence : 06 21 44 56 75

E-mail: bourhaleb_lamyae@menara.ma

06 21 44 56 75

STERILE

A



25°C

تاريخ أول فتح
Date de première ouverture

ثيالورز®

ثيالورز 3 %
هيلوروزيات الصوديوم
0,15 %
 محلول للعين
يختفي، يميهه وينظف العين

10 مل

MA

VR2762C10MARCH/0919

3662042003295

Distribué au Maroc par :
Laboratoires SOTHEMA
B.P. N°1, 27182 Bouskoura - Maroc
N° Homologation Maroc :
1573/2016/DMP/20/DM
PPC : 147,00 DH



Théa C€ 0459

2023-12
2022-01
LOT 21555A



STERILE

A



25°C

تاريخ أول فتح
Date de première ouverture

ثيالورز®

ثيالورز 3 %
هيلوروزيات الصوديوم
0,15 %
 محلول للعين
يختفي، يميهه وينظف العين

10 مل

MA

VR2762C10MARCH/0919


3662042003295

Distribué au Maroc par :
Laboratoires SOTHEMA
B.P. N°1, 27182 Bouskoura - Maroc
N° Homologation Maroc :
1573/2016/DMP/20/DM
PPC : 147,00 DH



Théa C€ 0459

2023-12
2022-01
LOT 21555A



Dr.Lamyae BOURHALEB

Ophtalmologiste

Maladies et chirurgie des yeux

Diplômée en Neuro-Ophtalmologie
de l'Université Pierre-Marie Curie, Paris

Ex interne du CHU Ibn Rochd



الدكتورة لمياء بوغائب

طبيبة أخصائية

في أمراض و جراحة العيون

حاصلة على دبلوم أعصاب العيون من جامعة

بىير ماري كوري بباريس

طبيبة داخلية سابقاً بالمركز الاستشفائي ابن رشد

Casablanca, le : 18/08/2022

Dr. BAZAÏZ Faïda

Ses deux yeux sont
à +2 (-0,75 à -3,00)
à +1,75 (-0,75 à -3,00)
à +2 (-0,75 à -3,00)

OPTIC DAKAR
OPTICIENNE & OPTOMETRISTE
Loussemant Al Ansari, N° 123
Dar Bouazza - Casablanca

Dr. Lamyae BOURHALEB
Ophtalmologiste
421, Bd Abdelmoumen 3ème Etage
N° 12 Casablanca - Tel. 0522.86.54.29

OPTIC DAR'B SARL
Opticienne & Optométriste



Lotissement Al Ansari N°123
Dar Bouazza - Casablanca
Tél : 05 22 96 51 12

RC : 462981

ICE : 002361650000049

IF : 45759320 - TP : 32991413

CNSS : 32991413

Facture

No 2779.

Casa, le

26/08/22

M. Bouazza Laila

Doit

Monture des Verres	Vision de loin	Vision de Près	Doubles Foyers	Varilux
.....	OD	OD	OD	OD
.....	OG	OG	OG	OG
1 Monture optique				1200,-
V.L : - OD + 2,00 (- 0,75 = 80°)				1500,-
- OG + 1,75 (- 0,75 = 85°)				1500,-
V.P : - OD ADD : + 2,75				
- OG verres progressif AR				
ADD /				
TOTAL				4200,-

OPTIC DAR'B
OPTICIENNE & OPTOMETRISTE
Lotissement Al Ansari N°123
Casablanca

Arrêtée la présente facture à la somme de Quatre mille deux cent DHS